

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 avril 2017

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur VIDAL Pierre, Maire.  
Convocation en date du 6 avril 2017

**Présents :** VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle,  
FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe,  
FOURES Jean-Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, BOUSQUET Noël.

**Absent excusés :** FONTES Frédéric, ARMENGAUD Pierre, BOURGEGAIS Bruno.

**Procurations :** ARMENGAUD Pierre a donné pouvoir à ROUZES Régine

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- Approbation procès-verbal du 23 mars 2017
  - Résultat ouverture des plis travaux Ladevèze – choix des entreprises
  - Renouvellement conventions mises à disposition personnel et locaux CCPLM
  - Avenants travaux salle polyvalente
  - Travaux éclairage tennis
  - Vote de budget assainissement 2017
  - Vote surtaxe assainissement 2017
  - Vote des subventions aux associations et divers organismes
  - Vote du budget principal 2017
  - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017
  - Approbation du règlement d'occupation de la salle polyvalente
  - Questions diverses
-

## **Procès-verbal du 23 mars 2017**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 13

## **Résultat ouverture des plis travaux Ladevèze – choix des entreprises**

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 27 février 2017 à 13 h 30 afin de procéder à l'ouverture des offres reçues concernant les travaux d'aménagement de cœur de village au Hameau de Ladevèze.

7 plis ont été reçus.

Rappel de la décomposition du DCE :

Les travaux consistent à la réfection de la voirie de tout le Hameau de Ladevèze et du chemin communal qui rejoint la route départementale au hameau en traversant la propriété de M. et Mme Cotxet. Par délibération du conseil municipal en date du 30 octobre 2015 n° 2015/05/006 ce chemin qui avait été transféré à la communauté de communes a été réintégré dans la voirie communale afin d'en effectuer les travaux de remise en état.

Et en option la mise en valeur de la croix du Calvaire.

Le cout d'objectif établi par le cabinet CETUR était de : 166 327 €

Les offres reçues sont :

N°	Entreprises	Total Hameau sans option	Option (croix du calvaire)	Chemin de Cotxet	PAVE	Total avec option
1	LATRE	154 781.10	15 125.00	19 203.00	14 750.00	203 859.10
2	ECHO TP	178 158.98	37 671.51	27 495.14	10 625.41	253 951.04
3	VALLEZ	147 777.00	15 590.00	16 392.50	12 770.00	192 529.50
<b>4</b>	<b>CAZAL</b>	<b>131 671.25</b>	<b>15 704.00</b>	<b>14 890.00</b>	<b>9 920.00</b>	<b>172 185.25</b>
5	LEFEVRE	141 950.87	26 147.00	17 052.00	10 154.00	195 303.87
6	COLAS	142 360.00	28 664.00	21 020.00	15 616.00	207 660.00
7	CHAUVET	180 409.00	30 504.00	23 872.00	15 890.00	250 675.00

La commission propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise Cazal avec l'option de mise en valeur de la Croix du Calvaire, le Chemin Cotxet et quelques aménagements préconisés dans le PAVE.

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 13

## **Renouvellement conventions mises à disposition personnel et locaux CCPLM**

La commune de Belpech met à disposition de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère des salles pour l'ALAE (ménage et chauffage pris en charge par la mairie) ainsi que la médiathèque (chauffage et ménage pris en charge par la CCPLM). Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer les conventions de mise à disposition de ces locaux.

Il en est de même pour la mise à disposition du personnel. La Communauté de Communes rembourse à la commune les salaires et les charges des personnes mises à disposition pour le bon fonctionnement de l'ALAE.

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 13

## **Avenants travaux salle polyvalente**

Estelle Vilesy fait un point sur les travaux et présente l'avenant pour le lot n° 9 :

- Suppression du traçage d'un terrain de basket central, remplacé par le traçage de 2 mini terrain basket et repère badminton simple.
- Après réflexion le sol de l'entrée qui était prévu à l'identique du revêtement de la salle sera remplacé par un revêtement plus dur et plus résistant, le revêtement prévu à cet endroit sera placé dans la réserve au fond de la salle et dans les loges.

Avenant concernant le sol : entreprise ST GROUPE

Plus value tracés mini basket et repère badminton	+ 1 400 €
Suppression traçage terrain basket central	- 700 €
Plus value remplacement revêtement couloir par dalle PVC GTI UNI	+ 3 978 €
Ragréage (sol réserve et loge)	+ 624 €
Total de	+ 5 302 €

Montant du marché après avenant 74 740,18 € (soit + 7,63 %)

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 13

## **Travaux éclairage tennis**

Estelle Vilesy donne les dernières informations qu'elle a pu obtenir, et notamment la réponse de l'entreprise Robert aux interrogations qui avaient été formulées lors du dernier conseil municipal.

Elle présente également l'étude réalisée par Lumière de France.

Aucun chiffrage supplémentaire n'ayant été communiqué ce dossier est reporté à un conseil municipal ultérieur.

## Vote du budget assainissement 2017

Monsieur le Maire présente le budget assainissement :

### Exploitation dépenses :

011 charges à caractère général	180 704.63 €
042 opération d'ordre de transfert entre section (amortissement immobilisations)	30 513,88 €
65 autres charges de gestion courante	2 500,00 €
66 charges financières	5 778.59 €
67 charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>220 497.10 €</b>

### Exploitation recettes :

002 résultat d'exploitation	187 243.35 €
042 opération d'ordre de transfert entre section	13 253.75 €
70 vente de produits (surtaxe assainissement)	20 000,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>220 497.10 €</b>

### Investissements dépenses :

Divers assainissements	34 712.00 €
Capital des emprunts	13 096.23 €
Amortissement sub. en capital	13 253.75 €
<b>Total des dépenses (restes à réaliser et nouveaux crédits)</b>	<b>61 061.98 €</b>
Amortissement immobilisations	30 513.88 €
Résultat 2016	30 548.10 €
<b>Total des recettes (restes à réaliser et nouveaux crédits)</b>	<b>61 061.98 €</b>

Monsieur le Maire soumet ce budget au vote du Conseil Municipal

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 13

## Vote surtaxe assainissement 2017

L'équilibre du budget d'assainissement n'apportant pas de remarque particulière, proposition de maintenir la surtaxe à 0,65 € le m3.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil Municipal

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 13

## Vote des subventions aux associations et divers organismes

Avant de présenter les différentes propositions de subventions, Monsieur le Maire précise que dans de nombreuses communes les subventions ont été diminuées. Notre situation financière le permettant, il propose de maintenir les sommes qui avaient été votées l'an dernier.

Monsieur le Maire fait part d'une nouvelle demande de subvention façade.  
Il s'agit de M. FERRASSE Jacques.

42 m<sup>2</sup>, piquage et deux couches d'enduit plus couche de finition à la chaux naturelle

Proposition aide de 42 m<sup>2</sup> x 20 € = 840 €

### Vote du Conseil :

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 13

### Ensemble des subventions façade en cours

nature	bénéficiaire	engagé 2017
	GELADE Francis	2 000 €
	NICOLAS Christophe	682 €
	FERRASSE Jacques	840 €
	subv à répartir	6 528 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 000 €</b>

### Subvention aux associations

Bénéficiaires	Nature	2017
Union Sportive Bellopodienne	Subvention de fonctionnement	5 100.00 €
BALE (6 enfants x 100 €)	Subvention de fonctionnement	600.00 €
Tennis Club Bellopodien	Subvention de fonctionnement (tournoi)	1 300.00 €
	Subvention pour école de tennis	2 000.00 €
	Subvention pour école de tennis part de la FASC)	2 300.00 €
Maison des Jeunes et de la Culture	Subvention de fonctionnement	1 200.00 €
	Subvention pour animations jeunes part de la FASC	2 300.00 €
Club de Pétanque Bellopodien	Subvention de fonctionnement	520.00 €
Société de Chasse	Subvention de fonctionnement	820.00 €
Comité des Fêtes de Labastide Couloumat	Subvention de fonctionnement fête	1 200.00 €
Comité des Fêtes de Belpech	Subvention de fonctionnement fête locale	5 000.00 €
	Subvention organisation fête de quartier	520.00 €
	Subvention pour foire au gras (droits de place-repas)	997.00 €
Comité des Foires de Belpech	Subvention pour foire au gras	1 525.00 €
	Subvention pour foire de printemps	520.00 €
	Sub. Excep. pour foire printemps (droits de place)	593.00 €
	Subvention pour publicité foire	4 500.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	Subvention fonctionnement	1 720.00 €
Club du 3ème Age	Subvention de fonctionnement	520.00 €
Anciens Combattants	Subvention de fonctionnement	1 200.00 €

Sté d'Histoire	Subvention de fonctionnement + carnets de Garnac	480.00 €
Société de Pêche et Pisciculture	Subvention de Fonctionnement	520.00 €
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>2017</b>
Tapedur	Subvention de fonctionnement	520.00 €
Les Pistons Cathares	Subvention de fonctionnement	520.00 €
Les Fins Gourmets Bellopodiens	Subvention de fonctionnement	200.00 €
	Subvention organisation « chapitre »	520.00 €
Coopérative Scolaire	Subvention de Fonctionnement	2 000.00 €
	Subvention pour goûter de Noël (2€/ enfant)	240.00 €
	participation transport visite collège Mazerès	200.00 €
A P D M R	Subvention de fonctionnement	150.00 €
Belpech Forme et sport	Subvention de fonctionnement	400.00 €
Amicale donneurs de sang	Subvention de fonctionnement	300.00 €
APEEB	Subvention fonctionnement	300.00 €
Association sauvegarde du site du Castelas		2 000.00 €
Les Ostrogoths	Subvention pour soirée du 29 avril 2017	520.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>43 305.00 €</b>

Monsieur le Maire précise que pour la subvention octroyée à la coopérative scolaire pour le goûter de Noël le montant exact sera voté définitivement en fin d'année en fonction de l'effectif au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

#### Subventions diverses

<b>nature</b>	<b>bénéficiaire</b>	<b>proposé 2017</b>
Subvention voyage Barcelone	Collège Mazères (14 enfants)	700.00 €
Subvention voyage Montans	Collège Mazères (10 enfants)	250.00 €
subvention de fonctionnement	Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs	80.00 €
Subvention de Fonctionnement	Prévention Routière	150.00 €
subvention de fonctionnement	Chambre des métiers de l'Aude	226.00 €
subvention de fonctionnement	Association Forestière de l'Aude	25.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 431.00 €</b>

<b>nature</b>	<b>bénéficiaire</b>	<b>proposé 2017</b>
subvention pour achat matériel suivant convention	Maison de Retraite - Résidence du Garnaguès	20 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 000.00 €</b>

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux présidents d'associations de quitter la salle pour le vote de l'association qu'ils représentent. (Christophe Rémola pour l'ACCA, José Féliu pour les Pistons Cathares, Jean Christophe Mario pour les Tapedurs, Noël Bousquet pour la Pétanque)

#### Vote du Conseil :

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 13

## Vote du budget principal 2017

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune.

Lecture des différentes opérations d'investissements

Globalement la section d'investissement fait apparaître un total de :

### ⚡ Dépenses :

Total restes à réaliser :	401 141.63 €
Total nouveaux crédits :	1 058 828.49 €
Résultat reporté 2016	591 794.69 €
<b>Total :</b>	<b>2 051 764.81 €</b>

*Dont : Participation charges d'emprunt SYADEN : 1 718.00 €*

*Capital des emprunts : 84 510.04 €*

*Dépenses imprévues : 66 000.00 €*

### ⚡ Recettes :

Total restes à réaliser :	373 506.80 €
Affectation du résultat de fonctionnement :	619 429.52 €
Total nouvelles recettes :	576 487.17 €
Virement de la section de fonctionnement :	482 341.32 €
<b>Total :</b>	<b>2 051 764.81 €</b>

### Section de fonctionnement dépenses :

011 charges à caractère général :	649 419.98 €
012 charges de personnel et frais assimilés	441 900,00 €
014 atténuation de produits	31 462,00 €
022 dépenses imprévues	74 000.00 €
023 virement à la section d'investissement	482 341.32 €
042 opération d'ordre de transfert entre sections	1 913.00 €
65 autres charges de gestion courante	175 895.00 €
66 charges financières	39 774.76 €
67 charges exceptionnelles	5 000,00 €

**Total des dépenses de fonctionnement 1 901 706.06 €**

### Section de fonctionnement recettes :

Le montant prévisionnel des produits attendus au niveau des impôts directs est :

Taxe d'habitation :	242 502 €
Taxe foncière bâti :	134 551 €
Taxe foncière non bâti :	71 059 €

Soit un total de : 448 112 €

Ce qui représente 36 389 € en moins par rapport au montant prévisionnel de 2016.

Au niveau des dotations le montant total notifié pour 2017 est de 317 501 € ce qui représente une diminution de 4 737 € par rapport à 2016.



Les recettes sont ventilées comme suit :

002 résultat de fonctionnement reporté	852 687,06 €
013 atténuation de charges	15 000,00 €
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	23 750,00 €
73 impôts et taxes	483 712,00 €
74 dotations subventions et participations	409 277,00 €
75 autres produits de gestion courante	97 600,00 €
77 produits exceptionnels	19 680,00 €

**Total recettes de fonctionnement** **1 901 706,06 €**

Le budget est soumis au vote du conseil municipal :

**Vote du Conseil :**

Abstention : 1 Pierre Armengaud

Contre :

Pour : 12 - Régine Rouzes s'abstient uniquement sur les opérations 151 (aménagement city stade) et 163 (projet sauvegarde site du Castelas)

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017**

Compte tenu des chiffres inscrits au budget et des besoins de la commune, Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2017 les taux d'impositions des taxes directes locales à :

Taxe d'habitation	18,99 %
Taxe foncière bâti	15,25 %
Taxe foncière non bâti	67,10 %

**Vote du Conseil :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

**Approbation du règlement d'occupation de la salle polyvalente**

Une discussion est engagée concernant la location de la salle polyvalente, notamment en ce qui concerne la location aux particuliers. Il est souhaitable de proposer la location uniquement aux contribuables de la commune. Cette décision sera prise définitivement lors d'une prochaine réunion après avoir mis en place le fonctionnement pour les associations.

Estelle Vilespey donne ensuite lecture des principaux points de la proposition de convention de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations de la commune ou ententes associatives avec Belpech.

Certains points sont à revoir et à rajouter à la convention qui sera représentée ultérieurement au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,  
Pierre VIDAL

